association syndicale
autorisée des propriétaires
au Bois de La Chaise

Bienvenue au Bois de la Chaise
Un lieu d'exception, à respecter ensemble

RÈGLES DE BONS PRINCIPES

Le Bois de la Chaise est un site patrimonial remarquable, symbole de l'île de Noirmoutier.
350 villas s'y nichent discrètement, partageant avec les habitants, les locataires et les visiteurs un cadre de vie exceptionnel… mais fragile.

Préserver ce lieu, c'est respecter quelques règles simples – souvent issues de la réglementation ou du bon sens – pour le bien de tous et des générations futures.

Ce petit mémento vise à rappeler les principales consignes issues de la réglementation, ou en référence aux usages - certains plus que centenaires - voire de simple bon sens, à respecter (et à faire respecter) par
tous ceux qui le pratiquent.

association syndicale autorisée des propriétaires au Bois de La Chaise

RÈGLES DE BONS PRINCIPES

Chers propriétaires, merci de laisser cette brochure à disposition de vos locataires et visiteurs. Elle est essentielle pour préserver l'équilibre du Bois.

LE BOIS EN TOUTE QUIETUDE

Le calme et le silence, recherchés et appréciés par tous, font partie des atouts du Bois ; la gaité et la fête sont tout aussi partagées… à condition de ne pas importuner ses voisins : au milieu de la nuit, la musique et les éclats de voix (d'où qu'ils viennent), en sourdine !
Éviter aussi les travaux bruyants (tondeuse, tronçonneuse…) aux heures de repos (tôt le matin, tard le soir… et à l'heure de la sieste des petits et des grands).

.

NE JOUONS PAS AVEC LE FEU

Les feux ouverts de toutes natures sont strictement interdits, toute l'année, dans le Bois.
Seuls sont autorisés, outre les cheminées d'intérieur, les foyers fermés tels qu'inserts ou barbecues à gaz.
La mise à disposition des occupants occasionnels par les propriétaires d'équipements du type barbecue à charbon de bois engage leur responsabilité..

.

CIRCULATION DOUCE, TRANQUILLITÉ ASSURÉE

Le Bois est classé en zone de rencontre :
Priorité aux piétons 🚶‍♀️ et aux déplacements doux 🚴‍♂️.
Vitesse limitée à 20 km/h.
Les véhicules doivent stationner à l'intérieur des propriétés.
Les allées sont étroites : ne gênez ni les secours, ni vos voisins.
Camping-cars : circulation et stationnement interdits, sauf accès direct aux campings des Sableaux.

TRIER, C'EST PROTÉGER

Le ramassage des déchets ménagers est assuré par la Communauté de Communes de Noirmoutier, sa fréquence varie selon les saisons. Le calendrier annuel est disponible à la mairie ou à la Communauté de Communes ou sur leurs sites internet.

🗑️ **Ordures ménagères :**
À jeter dans les conteneurs prévus (plage des Dames, place d'Armes, parking de la Prée aux Ducs…).
Jamais dans les allées : les sacs attirent goélands et chiens !
🍾 **Verre** : à déposer dans les conteneurs spécifiques – jamais avec les ordures.
📦 **Cartons** : à aplatir. Trop grands ? Direction la déchetterie.
🛋️ **Objets encombrants** :
📞 Appelez le 02 51 35 89 89 (du lundi au vendredi).
🚚 Ou rendez-vous à la déchetterie de la Guérinière.

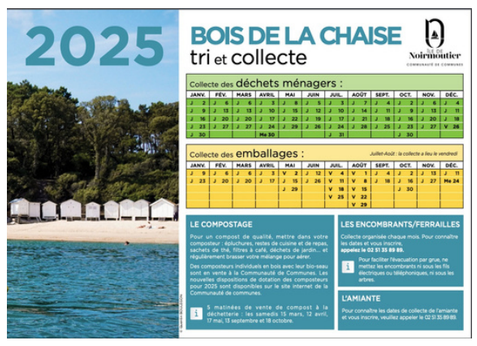

Nous restons à votre écoute, pour toutes demandes, envoyez-nous un mail à :
contact@asa-boisdelachaise.fr